




UZ
LEUVEN

GYNAECOLOGIE EN VERLOSKUNDE
Leuven universitair fertiliteitscentrum

www.uzleuven.be/lufc tel. +32 16 34 36 24

CONVENTION RELATIVE À VOTRE TRAITEMENT AU COURS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Entre le Centre de fertilité universitaire de Leuven, 
UZ Leuven,

représenté par

prof. dr. Karen Peeraer,

dénoté ci-après LUFC, d'une part,

et Madame

née le / /

et son (sa) partenaire.....

né(e) le / /

domicilié(e)s à


.....

dénoté(e)s ci-après les parents demandeurs

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

- Les parents demandeurs ont demandé au LUFC de continuer leur traitement malgré la pandémie de Corona.
- Les parents demandeurs sont informés que, jusqu'à ce jour, les informations au sujet de l'influence d'une infection par le Corona sur les ovules, spermatozoïdes et embryons, sont très limitées. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas de preuves de transmission du virus aux ovules ou spermatozoïdes. La transmission du virus au cours du dernier trimestre de la grossesse a bien été décrite chez des femmes enceintes malades. Jusqu'à présent, on n'a pas constaté de conséquences sur les nouveaux-nés, mais on ne dispose pas encore de données à long terme. Jusqu'à présent, il n'y a pas de données concernant les conséquences d'une infection par le Corona au cours du début de la grossesse. En ce qui concerne la transmission du virus aux ovules, spermatozoïdes ou embryons dans un laboratoire, il y a encore moins d'informations disponibles. Au cours de votre traitement, le LUFC continue à travailler dans la clinique et dans le laboratoire selon ses directives et standards de qualité afin de minimiser le risque de transmission aux ovules, spermatozoïdes ou embryons.
- Les parents demandeurs se déclarent d'accord de commencer le traitement avec des mesures de prévention en vue des soins aux patients touchés par le Corona-virus, mais aussi pour ne pas exposer des personnes en bonne santé au virus. Etant donné que ces mesures peuvent changer au cours du traitement, le traitement peut se dérouler autrement que ce qui a été convenu initialement entre le LUFC et les parents demandeurs.
- Les parents demandeurs doivent mettre le plus vite possible au courant le LUFC au cas où un d'entre eux développe des symptômes d'une infection par le Covid-19 comme fièvre, toux sèche, mal à la gorge, essoufflement, perte du goût ou de l'odorat, fatigue, courbature ou diarrhée. Le LUFC vous interrogera lui-même à ce sujet au cours du traitement. S'il y a le moindre soupçon d'une infection par le Covid-19, votre traitement ne pourra démarrer ou sera immédiatement arrêté.
- Malgré ces mesures, la pandémie de Covid-19 peut cependant avoir des risques non connus à l'heure actuelle.
- Les parents demandeurs déclarent qu'ils ont reçu assez d'informations du LUFC et qu'ils sont d'accord de commencer le traitement pendant la pandémie de COVID-19.

Fait en deux exemplaires à Leuven le /...../....., l'un étant destiné au LUFC, l'autre aux parents demandeurs.

prof. dr. Karen Peeraer
Gestionnaire de la biobanque LUFC



lu et approuvé
signature de Madame



lu et approuvé
signature du partenaire

Veuillez compléter ce contrat et le renvoyer signé au LUFC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou contractenLUFC@uzleuven.be